



Licencement sans contrat (cuisinier)

Par **cedrico**, le **29/10/2009** à **16:58**

Bonjour,

Tout d'abord desoler car je ne savais pas dans qu'elle categorie mettre mon message ...
Donc voila j'ai etait embauché dans un bar/restaurant en cuisine (j'ai un C.A.P. cuisinier) il y a plus d'un mois et demi , mon patron m'as pris a part au bout de quelque jours de travail pour me demander si cela m'interessé d'etre payer en liquide en fin de chaque journée effectuer soit 40 euro pour 6h, etant donner mes soucis financier je lui ai repondu que oui en lui demandant si j'etait au "black" ,il m'affirma que non.

Vendredi dernier en rentrant chez moi (apres 2 heures supplementaires non payer) la mère du patron (qui m'a "formé" en cuisine) m'appelle pour me dire que je suis viré suite a un controle de l'hygiene qui aurais mis une amende de 750 euros.
Etant donner que je n'avais toujours pas recus mon contrat de travail ,je lui demande celui ci avec ma lettre de licencement et concluent un rendez-vous ce lundi 26.

En allant au rendez vous mon patron m'apprend que j'etait au black et qu'aucun contrat ou autre me serais delivré .J'ai donc demander que l'on me paye mes heures sup' (12h) et des indemnités (soit en tout 400 euro heures sup' comprise) , il s'empessa de me dire qu'il devait y reflechir jusqu'au lendemain.

Le lendemain (mardi) au telephone il me dit que nous sommes a jour , et donc qu'il me donnera rien du tout , je lui explique que je suis pres à aller voir les prud'hommes et un syndicat.

Mercredi il me rappelle pour me dire de venir vendredi ;donc demain; au restaurant pour que

l'on se voit avec le comptable .

Que doit-je faire ou demander si ils me refusent tout contrat ou un arrangement qui me convient (400 euro)?

Je doit y aller seul ou accompagné ?

Et enfin quels sont mes droit face a ce patron , et quel serait la meilleur solution pour regler cette affaire ?

Je vous remercie,
en esperant une reponse de votre part.